
Fiches thématiques

Population,
éducation

Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Au premier trimestre 2013, le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové. Certaines reformulations du nouveau questionnaire ont modifié la teneur des réponses d'une petite proportion de la population enquêtée. Ceci a eu un impact sur la mesure en niveau des principaux indicateurs sur le marché du travail. L'Insee a publié les principales séries réropolées dans l'*Informations Rapides* de mars 2014 relative aux résultats de l'enquête Emploi au quatrième trimestre 2013. Dans cet ouvrage, les séries portant sur l'activité, l'emploi et le chômage au sens du Bureau international du travail ont été réropolées, ce qui permet des comparaisons avec les années antérieures.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Le logo @ indique que les données du tableau ou graphique sont mises à jour sur le site www.insee.fr

2.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2014, 66,0 millions de personnes résident en France (y compris Mayotte), dont 63,9 millions en France métropolitaine et 1,9 million dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Par ailleurs, début 2013, Mayotte comptait 0,2 million d'habitants. La population française a augmenté d'environ 280 000 personnes en 2013 (+ 0,42 %). C'est la croissance la plus faible depuis 2000. Comme par le passé, elle est davantage imputable au **solde naturel** (+ 240 000) qu'au **solde migratoire** (+ 40 000). En 2013 cependant, le solde naturel est le plus bas enregistré depuis 2003 puisque le nombre de naissances recule légèrement et le nombre de décès s'est accru depuis 2 ans.

En 2013, 810 000 bébés sont nés en France. Même si, depuis le pic de 2010, le nombre de naissances diminue, le niveau reste plus élevé qu'au début des années 2000. Ce léger recul résulte d'un double effet : le nombre de femmes en âge de procréer diminue et leur fécondité est stable, voire diminue légèrement à partir de 2010. De 2008 à 2012, l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF) dépassait la barre des 2 enfants par femme. En 2013, il repasse très légèrement en dessous et s'établit à 1,99. Cet indicateur synthétise les comportements des différentes générations de femmes qui contribuent à la natalité d'une année. Sa baisse entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990 s'expliquait en grande partie par l'augmentation de l'âge à la maternité : les générations de femmes les plus âgées, qui avaient déjà eu leurs enfants, n'en avaient plus, et leurs cadettes repoussaient le moment d'en avoir. Ces effets de génération disparaissant, le nombre de naissances est remonté à partir du milieu des années 1990, ainsi que l'ICF. D'une part, la fécondité des femmes de 30 ans ou plus a augmenté.

D'autre part, celle des plus jeunes (les 20-24 ans) a cessé de baisser. En 2013, l'âge moyen des mères à l'accouchement atteint 30,1 ans, soit + 0,6 an en 10 ans ; l'âge moyen au premier enfant est d'environ 28 ans.

La France a enregistré 572 000 décès en 2013. Le nombre de décès a tendance à augmenter car des générations plus nombreuses arrivent aux âges où les taux de mortalité sont élevés. Au-delà des effets générationnels, les taux de mortalité tendent à baisser : sur 1 000 personnes âgées de 90 ans ou plus, 190 sont décédées en 2012 contre 212 en 2002 (respectivement 63 et 74 pour les personnes âgées de 80 à 89 ans). Par ailleurs, comme en 2012, la mortalité a été particulièrement importante sur les quatre premiers mois de l'année 2013 : la France a connu une vague de froid importante en février et mars et une épidémie de grippe qui a démarré fin décembre 2012 particulièrement longue (13 semaines). En plus de leur effet direct sur la mortalité, ces épidémies ont pu fragiliser des personnes déjà vulnérables et ainsi prolonger la surmortalité les semaines suivantes.

Après avoir marqué le pas en 2012, l'**espérance de vie à la naissance** augmente légèrement en 2013. Dans les conditions de mortalité de 2013, un homme vivrait en moyenne 78,7 ans et une femme, 85,0 ans. L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes continue de se réduire, passant de 8,2 ans en 1994 à 6,3 ans en 2013.

Au 1^{er} janvier 2014, la France compte 18 % d'habitants âgés de 65 ans ou plus. La progression s'accélère depuis 2011, année qui voit la première génération nombreuse du *baby-boom* (1946) fêter ses 65 ans. La population de 75 ans ou plus a elle aussi progressé et atteint 9,1 % au 1^{er} janvier 2014, soit 3 points de plus que vingt ans auparavant. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire : différence entre les entrées et les sorties du territoire.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération fictive de femmes qui auraient pendant leur vie féconde (15-50 ans) les taux de fécondité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « En 2013, 811 510 bébés sont nés en France - Plus de 800 000 bébés par an depuis 2005 », *Insee Focus* n° 9, sept. 2014.
- « Bilan démographique 2013 - Trois mariages pour deux Pacs », *Insee Première* n° 1482, janvier 2014.
- « La fécondité dans les régions depuis les années 1960 », *Insee Première* n° 1430, janvier 2013.
- Voir aussi : *fiches 5.3 et 6.1*.

1. Évolution générale de la situation démographique @

en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement ¹
1985	56 445	796,1	560,4	235,7	39,4	+ 0,0
1990	57 996	793,1	534,4	258,7	77,4	- 52,3
1995	59 281	759,1	540,3	218,7	42,2	- 54,1
2000	60 508	807,4	540,6	266,8	72,0	+ 94,5
2005	62 731	806,8	538,1	268,7	92,2	+ 94,5
2006	63 186	829,4	526,9	302,4	112,1	+ 0,0
2007	63 601	818,7	531,2	287,5	73,7	+ 0,0
2008	63 962	828,4	542,6	285,8	56,8	+ 0,0
2009	64 305	824,6	548,5	276,1	32,3	+ 0,0
2010	64 613	832,8	551,2	281,6	38,9	+ 0,0
2011	64 933	823,4	545,1	278,3	40,0 p	+ 0,0
2012	65 252 p	821,0	569,9	251,2	40,0 p	+ 0,0
2013	65 543 p	810,0 p	572,0 p	238,0 p	40,0 p	+ 0,0
2014	65 821 p

1. Composante fictive de la variation de population qui permet d'assurer la cohérence entre résultats du recensement, solde naturel et solde migratoire.

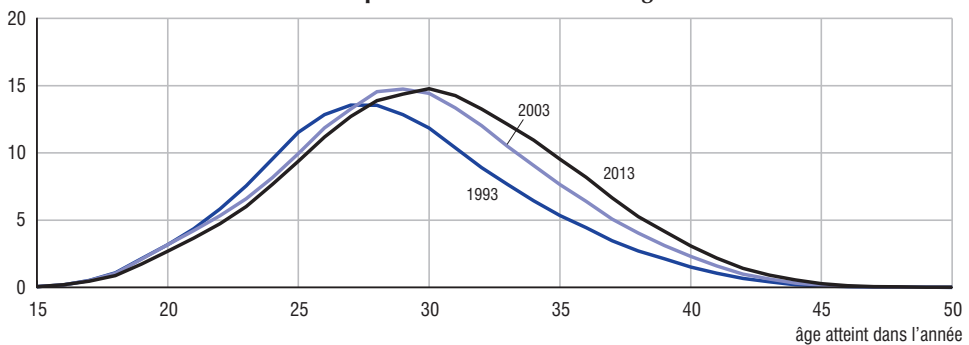
p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Note : en tenant compte de Mayotte, la population en 2014 est de 66,0 millions d'habitants.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

2. Nombre de naissances vivantes pour 100 femmes selon l'âge @



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

3. Espérance de vie à la naissance et à 60 ans @

en années

	à la naissance		à 60 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1995	73,8	81,9	19,7	24,9
2000	75,2	82,8	20,4	25,6
2005	76,7	83,8	21,4	26,4
2006	77,1	84,2	21,8	26,7
2007	77,4	84,4	21,9	26,9
2008	77,6	84,3	22,0	26,8
2009	77,7	84,4	22,2	27,0
2010	78,0	84,6	22,4	27,1
2011 p	78,4	85,0	22,7	27,4
2012 p	78,5	84,8	22,6	27,2
2013 p	78,7	85,0	22,7	27,3

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Lecture : en 2013, l'espérance de vie des hommes à 60 ans est de 22,7 ans.

Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2013.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4. Évolution de la population par tranche d'âge @

en %

	Répartition par âge			
	Moins de 20 ans	20 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans ou plus
1995	26,4	53,7	5,0	14,9
2000	25,8	53,8	4,6	15,8
2005	25,3	54,0	4,4	16,3
2006	25,1	54,0	4,5	16,4
2007	25,0	53,8	4,9	16,3
2008	24,9	53,4	5,3	16,4
2009	24,8	53,0	5,7	16,5
2010	24,8	52,6	6,0	16,6
2011	24,7	52,3	6,3	16,7
2012 p	24,6	51,9	6,3	17,2
2013 p	24,6	51,6	6,3	17,5
2014 p	24,6	51,2	6,2	18,0

p : résultats provisoires arrêtés à fin 2013.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population.

2.2 Ménages et familles

En 2011, en France, 63,4 millions de personnes habitent dans 28,0 millions de résidences principales, constituant autant de **ménages**. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 (2,3 personnes en moyenne en 2011, 3,1 en 1968), en lien notamment avec le vieillissement de la population et la plus grande fragilité des unions.

Les 25-65 ans vivent de moins en moins souvent en **couple**, contrairement aux seniors qui vivent plus longtemps avec leur conjoint qu'auparavant. Depuis 1999, la proportion de jeunes vivant en couple avant 25 ans est stable pour les femmes et augmente pour les hommes, alors qu'elle avait nettement baissé entre 1982 et 1999, les unions devenant plus tardives. La baisse du nombre de mariages se poursuit (241 000 en 2012 contre 274 000 en 2006). Le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) a progressé jusqu'à 206 000 en 2010. Probablement suite à la suppression des trois déclarations fiscales l'année de la contraction de l'union, il baisse en 2011 et se stabilise à 160 000 en 2012. En 2011, 1,4 million de personnes sont pacées, soit 4 % des personnes majeures se déclarant en couple. Pour les 200 000 personnes en couple de même sexe, cette part dépasse 40 %.

En 2011, 34 % des ménages sont constitués d'une seule personne ; ils regroupent 15 % de la population, contre 13 % en 1999. Avant 55 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont surtout des hommes, mais après 75 ans, les femmes sont majoritaires (80 %), celles-ci survivant souvent à leur conjoint. La

part des ménages constitués d'un couple sans **enfant** au domicile a également augmenté (25,9 % en 2011 contre 24,5 % en 1999). Dans les deux cas, le vieillissement de la population est largement en cause.

En 2011, 28 % des ménages comptent au moins un enfant mineur vivant avec un ou deux parents (voire un beau-parent). Sur les 8,0 millions de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, 1,7 million sont des **familles monoparentales**, soit 22 %. Cette part a fortement augmenté depuis 1999 où elle atteignait 17 %. Dans 85 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants au domicile que les couples avec enfants (1,6 contre 1,8). Ainsi, en 2011, 6 familles monoparentales sur 10 ne comptent qu'un enfant mineur, contre 4 sur 10 pour les couples avec enfants. En parallèle, la part des familles nombreuses diminue. En 2011, 16,5 % des familles avec enfants comprennent au moins trois enfants mineurs au domicile (18 % en 1999). 75 % des enfants vivant en famille résident avec leurs deux parents : 80 % des 0-4 ans et 65 % des 11-17 ans.

En 2011, en France métropolitaine, 720 000 familles avec enfants mineurs (soit 9 %) sont des familles recomposées. Elles regroupent 1,5 million d'enfants mineurs dont 530 000 sont issus de l'union actuelle, soit un peu plus d'un tiers. Plus d'un quart (28 %) des enfants vivant avec un seul parent vivent aussi avec un beau-parent (dont 79 % d'entre eux avec un beau-père). ■

Définitions

Un **ménage**, au sens du recensement, désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. 1,5 million de personnes vivent « hors ménage » : mariners, sans-abri et personnes en habitation mobile ou en communauté (maison de retraite, résidence universitaire, etc.). Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement. Un ménage « complexe » est un ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne seule, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Pour étudier la composition des familles, on utilise la définition d'un « **couple** au sein d'un ménage » : un homme et une femme vivant dans la même résidence principale, qu'ils soient ou non mariés.

Un **enfant** désigne toute personne légalement célibataire n'ayant ni conjoint ni enfant au domicile et qui vit avec au moins un de ses parents.

Une **famille monoparentale** comprend un parent résidant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants.

Pour en savoir plus

- « Le profil des pacés », *Infostat Justice* n° 126, février 2014.
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.
- « Le couple dans tous ses états », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- « Dix ans de recensement de la population : de plus en plus de petits ménages dans les régions », *Insee Première* n° 1410, août 2012.
- « Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ? », *Insee Première* n° 1392, février 2012.
- « Vivre en couple : la proportion de jeunes en couple se stabilise », *Insee Première* n° 1281, février 2010.

Ménages et familles 2.2

1. Proportion d'hommes et de femmes vivant en couple par tranche d'âges

en %

	1982	1990	1999	2006	2011
Population de 15 ans ou plus vivant en couple	62,5	60,6	59,2	58,1	57,7
Hommes en couple	65,0	63,1	61,8	60,9	60,4
15 à 19 ans	0,9	0,7	0,7	0,6	0,7
20 à 24 ans	28,2	19,9	14,8	16,0	16,3
25 à 39 ans	76,8	70,9	64,4	62,8	62,0
40 à 54 ans	82,8	82,0	78,3	74,3	72,0
55 à 64 ans	83,5	81,9	80,2	78,5	76,0
65 à 79 ans	76,5	79,0	77,9	77,7	77,4
80 ans ou plus	52,9	56,4	57,4	62,7	62,7
Femmes en couple	60,3	58,3	56,9	55,6	55,2
15 à 19 ans	6,1	3,4	2,7	2,7	2,5
20 à 24 ans	50,8	38,3	30,6	30,6	29,7
25 à 39 ans	81,7	76,7	71,2	69,5	68,8
40 à 54 ans	82,0	79,7	75,2	71,3	69,7
55 à 64 ans	69,8	70,9	70,9	69,1	67,6
65 à 79 ans	41,9	46,6	50,2	52,7	54,9
80 ans ou plus	11,5	13,5	13,2	18,6	20,4

Champ : France métropolitaine en 1982, France à partir de 1990, population totale.

Note : âges en années révolues.

Source : Insee, recensements de la population.

2. Ménages et population des ménages

en %

	Nombre de ménages				Nombre de personnes			
	1999	2006	2011		1999	2006	2011	
			en milliers	en %			en milliers	en %
Ménage composé uniquement								
d'un homme seul	12,4	13,5	4 032	14,4	5,1	5,8	4 032	6,4
d'une femme seule	18,4	19,4	5 530	19,7	7,6	8,4	5 530	8,7
d'un couple sans enfant	24,5	25,8	7 250	25,9	20,3	22,3	14 501	22,9
d'un couple avec enfant(s) ¹	31,6	28,0	7 436	26,5	50,8	46,8	28 608	45,1
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	25,0	22,7	6 065	21,6	41,8	39,3	24 107	38,0
d'une famille monoparentale	7,6	7,9	2 345	8,4	8,0	8,8	6 027	9,5
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	4,5	5,1	1 523	5,4	5,2	6,1	4 220	6,7
Ménage complexe	5,5	5,4	1 448	5,2	8,1	7,9	4 752	7,5
dont : avec enfant(s) de moins de 18 ans	1,7	1,3	366	1,3	3,7	2,9	1 796	2,8
Ensemble (en milliers)	24 332	26 695	28 041	100,0	58 836	61 695	63 450	100,0

1. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées : un enfant au moins est né d'une union précédente de l'un des conjoints.

Champ : France, population des ménages.

Note : les « enfants » sont pris en compte sans limite d'âge, les « enfants de moins de 18 ans » le sont en âge révolu.

Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

3. Familles avec enfants de moins de 18 ans

en milliers

	Nombre de familles			Nombre d'enfants mineurs		
	1999	2006	2011	1999	2006	2011
Famille constituée d'un couple avec enfant(s)	6 339	6 267	6 254	11 664	11 372	11 351
Famille monoparentale	1 289	1 542	1 721	2 022	2 426	2 714
Ensemble des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans	7 628	7 809	7 975	13 686	13 797	14 065
Part des familles monoparentales (en %)	16,9	19,7	21,6	14,8	17,6	19,3
Part de familles mère-enfant(s) au sein des familles monoparentales (%)	88,5	86,4	84,8	88,3	87,2	85,8

Champ : France, population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Note : certaines « familles » partagent le logement avec d'autres personnes, voire une autre famille (et font donc partie d'un « ménage complexe ») ; les chiffres présentés ici par type de famille diffèrent donc de ceux de la figure 2 par type de ménage. Une partie des couples avec enfants sont des familles recomposées (voir figure 2, note 1).

Source : Insee, recensements de la population 1999, 2006 et 2011 (exploitations complémentaires).

2.3 Population immigrée

En 2011, 5,6 millions d'**immigrés** vivent en France, dont 5,5 millions en métropole (9 % de la population) et 0,1 million dans les DOM (6 % de la population). L'immigration en France est un phénomène ancien : au début du ^{xx}e siècle, 1 million d'immigrés résidaient en France métropolitaine ; ils étaient 2,3 millions en 1954 et 4,2 millions en 1990. Après une stabilisation dans les années 1990, la population des immigrés augmente à nouveau depuis 1999. Plus de quatre immigrés sur dix sont devenus français (41 %).

Jusqu'au milieu des années 1970, les flux d'immigration étaient majoritairement masculins, comblant les besoins de main-d'œuvre de la reconstruction d'après-guerre, puis de la période des Trente Glorieuses. En 1974, un frein est mis à cette immigration non qualifiée et les migrations familiales prennent une part croissante dans les flux d'immigration, majoritairement composés de femmes qui viennent rejoindre leur conjoint. En 2011, 51 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968. Elles sont majoritaires parmi les immigrés nés en Europe (à l'exception du Portugal) et, depuis peu, parmi ceux nés en Afrique hors Maghreb. Parmi les immigrés du Maghreb et de Turquie, les femmes sont minoritaires, même si leur part augmente depuis 1990.

Depuis 1975, les origines géographiques des immigrés présents en France se diversifient. La part des immigrés originaires d'Europe se réduit et atteint 37 % en 2011 (contre 66 % en 1975). Cette baisse est notamment le fait des immigrés d'Espagne, d'Italie et du Portugal, dont les effectifs diminuent du fait des décès ou des retours au pays. Depuis 1999, les origines des immigrés européens sont de plus en plus variées, avec une part croissante d'immigrés nés en Europe de l'Est ou au Royaume-Uni.

En 2011, 43 % des immigrés sont nés dans un pays du continent africain, soit 2,4 millions

de personnes. Les personnes nées au Maghreb représentent près de 30 % de l'ensemble des immigrés, proportion stable depuis les années 1980. L'immigration d'Afrique subsaharienne est plus récente et concerne surtout des pays autrefois sous administration française.

Enfin, 14 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance des pays d'Asie autres que le Cambodge, le Laos et le Vietnam s'est accrue, principalement depuis la Turquie et la Chine.

En 2013, 2,8 millions d'immigrés âgés de 15 ans ou plus sont présents sur le marché du travail en métropole, qu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils soient au chômage ; ils représentent 10 % de la population active. Le **taux d'activité** des immigrés de 15 à 64 ans s'élève à 68 % ; il est inférieur de trois points à celui des non-immigrés. En effet, si les hommes immigrés sont plus souvent actifs que les autres (80 % contre 75 % pour les non-immigrés), le taux d'activité des femmes immigrées (58 %) est en revanche nettement inférieur à celui des femmes non immigrées (68 %), mais il existe de fortes disparités selon leur origine et leur âge d'arrivée en France.

Le **taux de chômage** des immigrés (17,3 % en 2013) est supérieur de 8 points à celui des non-immigrés (9,1 %). La moindre qualification des immigrés et des emplois qu'ils occupent n'explique pas à elle seule ce différentiel. En effet, l'écart est marqué chez les plus diplômés : le taux de chômage des immigrés diplômés de l'enseignement supérieur est le double de celui de leurs homologues non immigrés. Par ailleurs, les immigrés non originaires de l'Union européenne ont un taux de chômage encore plus élevé (21,3 %). Le taux de chômage est supérieur pour les femmes parmi les immigrés alors qu'il est légèrement inférieur pour les femmes parmi les non-immigrés. ■

Définitions

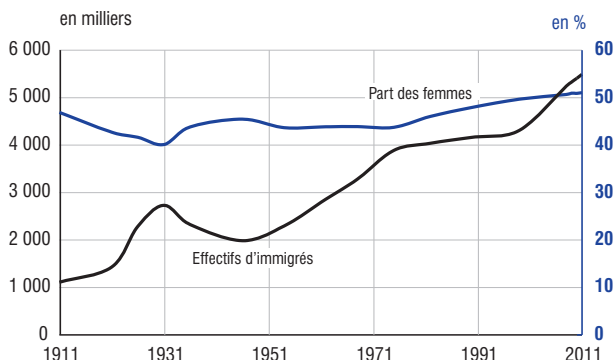
Immigrés : la population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Taux d'activité, taux de chômage : voir fiches 3.2, 3.4.

Pour en savoir plus

- « Activité des immigrés en 2012 », *Infos migrations* n° 60, DSED, février 2014.
- « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population et sociétés* n° 502, Ined, juillet-août 2013.
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- « Emploi et chômage des immigrés en 2011 », *Dares Analyses* n° 077, octobre 2012.

1. Effectifs des immigrés et part des femmes



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensements de la population de 1911 à 2011.

2. Origine géographique des immigrés au 1^{er} janvier 2011

	Répartition des immigrés	Part des femmes	Proportion de moins de 30 ans	Proportion de 60 ans ou plus
Europe	37,1	53,3	16,3	36,3
dont : Espagne	4,4	56,1	7,2	54,6
Italie	5,3	51,0	6,3	64,7
Portugal	10,6	48,7	11,3	28,0
Autres pays de l'UE27	12,3	56,1	21,7	30,7
Autres pays d'Europe	4,5	56,1	33,7	19,9
Afrique	43,0	48,5	21,6	18,9
dont : Algérie	13,2	48,1	16,8	26,9
Maroc	12,1	48,4	19,5	20,2
Tunisie	4,4	41,3	17,4	24,9
Autres pays d'Afrique	13,3	51,3	29,5	8,0
Asie	14,4	51,4	25,7	12,7
dont : Turquie	4,4	46,7	23,8	12,0
Cambodge, Laos, Vietnam	2,9	54,3	13,4	22,1
Chine	1,7	58,3	45,4	5,1
Autres pays d'Asie	5,4	51,6	27,8	10,6
Amérique, Océanie	5,5	57,3	35,8	10,1
Ensemble des immigrés	100,0	51,2	21,0	24,0

Champ : France.

Source : Insee, recensement de la population 2011.

3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage des immigrés et des non-immigrés en 2013

	Hommes	Femmes	Ensemble
Taux d'activité	75,4	67,0	71,1
Non-immigrés	74,9	68,0	71,4
Immigrés	80,4	57,7	68,4
De l'UE28	79,4	68,4	73,6
Hors UE28	80,7	53,8	66,5
Taux d'emploi	67,8	60,4	64,1
Non-immigrés	67,9	61,9	64,9
Immigrés	66,6	47,4	56,5
De l'UE28	73,9	62,7	68,0
Hors UE28	63,9	41,9	52,3
Taux de chômage	10,0	9,7	9,8
Non-immigrés	9,2	9,0	9,1
Immigrés	17,0	17,6	17,3
De l'UE28	6,8	8,2	7,5
Hors UE28	20,7	22,0	21,3

Champ : France métropolitaine, population des ménages ; personnes âgées de 15 à 64 ans pour le taux d'activité et le taux d'emploi ; personnes actives âgées de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Source : Insee, enquête Emploi 2013.

2.4 Parité entre hommes et femmes

En 2013, le **taux d'activité** des femmes de 15 à 64 ans est de 67,0 %, inférieur de près de 8 points à celui des hommes. L'écart était de 10 points en 2008 et de 12 points en 2003. Par ailleurs, le **taux de chômage** est légèrement inférieur pour les femmes : 9,7 % des femmes actives de 15 ans ou plus sont au chômage en 2013, contre 10,0 % de leurs homologues masculins. Jusqu'en 2011, le taux de chômage des femmes était supérieur à celui des hommes. L'écart était de 1,6 point en 2003 et s'est amenuisé progressivement jusqu'en 2008, atteignant 0,7 point. Il s'est réduit plus rapidement avec la crise économique, car les suppressions de poste ont été plus nombreuses dans les secteurs de l'industrie et de la construction où les hommes sont majoritaires.

En 2011, trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint, en tenant compte des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) et de remplacement (chômage et retraites), dans les couples composés d'un homme et d'une femme âgés de 20 à 59 ans, non étudiants. En moyenne, les femmes **contribuent** à hauteur de 36 % aux revenus du couple. De 2002 à 2011, cette contribution a augmenté de 3 points, du fait principalement du recul de la part des femmes au foyer. Toutefois, les écarts de revenu au sein des couples persistent, en partie parce que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel. Si l'on se restreint aux couples dont les deux membres travaillent à temps complet (soit 44 % des couples), la contribution des femmes aux revenus du couple est de 44 %. À l'inverse, quand il y a 3 enfants ou plus dans le ménage, la contribution moyenne des femmes est plus faible (27 %), car elles interrompent leur activité plus souvent que les hommes.

Le niveau d'études des femmes progresse plus rapidement que celui des hommes. En 2013,

29 % des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées du supérieur, contre 24 % des hommes du même âge. L'écart est moindre pour les générations précédentes : 23 % des femmes âgées de 35 à 44 ans sont diplômées du supérieur contre 20 % de leurs homologues masculins. En revanche, parmi les personnes âgées de 45 à 54 ans, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être diplômés du supérieur : 14 % contre 12 %. L'écart s'accroît pour les 55-64 ans : 13 % de diplômés du supérieur pour les hommes contre 10 % pour les femmes.

Les femmes commencent à tirer profit de leur meilleure réussite scolaire. En 2012, 41,6 % des femmes en emploi de 15 ans ou plus ont une catégorie socioprofessionnelle de cadre ou de profession intermédiaire, contre 43,6 % des hommes. L'écart se réduit, passant de 4,7 points en 2003 à 2,0 points en 2012. La part des femmes qui exercent une profession intermédiaire a augmenté de 2,7 points sur la période, atteignant 26,5 % en 2012, contre une hausse de 1,0 point pour les hommes, à 23,0 %. De même, la part de cadres reste plus élevée pour les hommes (20,6 %) que pour les femmes (15,1 %), mais elle a progressé plus vite pour ces dernières (+ 3,8 points contre + 2,8 points depuis 2003).

Malgré la convergence du niveau d'études entre hommes et femmes, des différences marquées persistent dans l'orientation des études. En 2012, parmi les filles candidates au baccalauréat général, 23 % le présentent en filière littéraire, 36 % en sciences économiques et sociales et 41 % en filière scientifique. Cette répartition est très différente pour leurs homologues masculins avec seulement 8 % des candidats au baccalauréat général en filière littéraire, 29 % en filière économique et sociale et 63 % en filière scientifique. ■

Définitions

Taux d'activité : voir *fiche 3.2*.

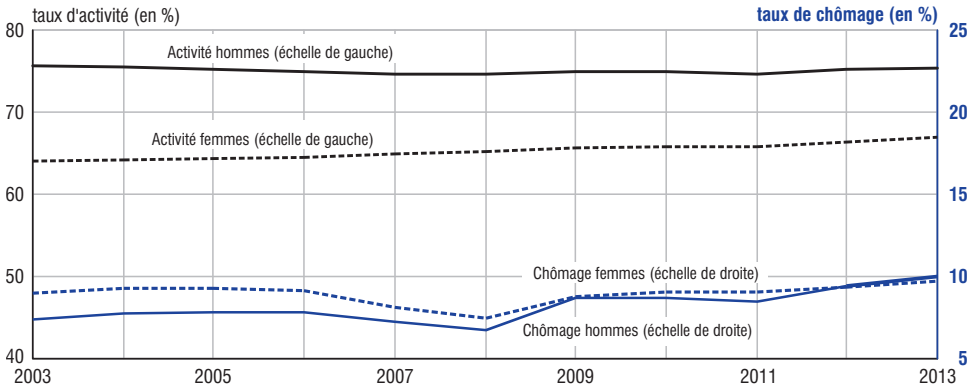
Taux de chômage : voir *fiche 3.4*.

Dans un couple, la **contribution** de la femme aux revenus du couple représente la part du revenu qu'elle a perçu dans le total des revenus individuels perçus par le couple (salaires, revenus des indépendants, chômages et retraites). La contribution vaut 50 % si les revenus de l'homme et de la femme sont égaux.

Pour en savoir plus

- « Écarts de revenus au sein des couples - Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.
- « Femmes et hommes en début de carrière - les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n° 1284, février 2010.
- Femmes et hommes - Regards sur la parité*, coll. « Insee Références », édition 2012.

1. Taux d'activité et de chômage selon le sexe

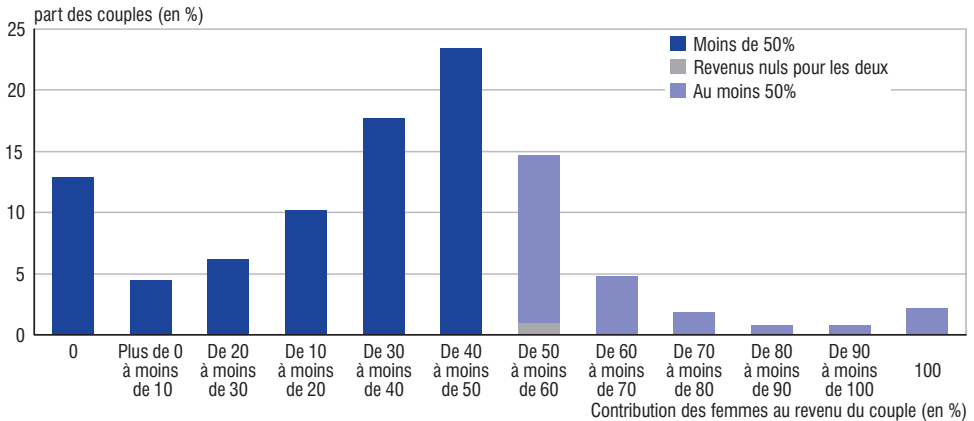


Champ : France métropolitaine, population des ménages ; 15-64 ans pour le taux d'activité ; actifs de 15 ans ou plus pour le taux de chômage.

Note : le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Répartition des couples selon la contribution de la femme aux revenus du couple en 2011

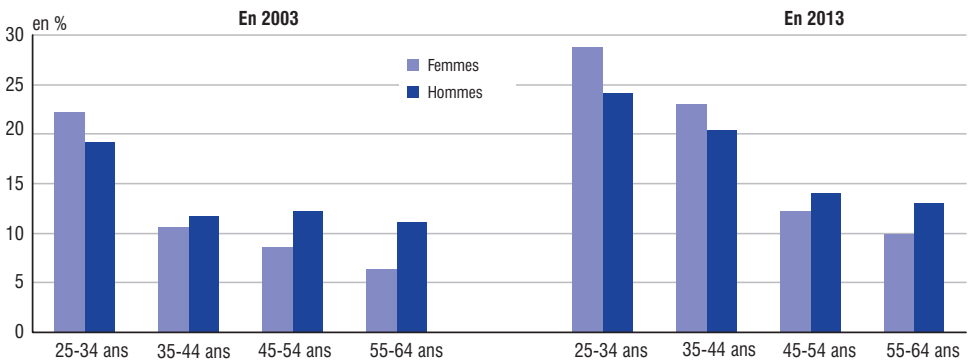


Champ : France métropolitaine, couples composés d'un homme et d'une femme âgés de 20 à 59 ans, hors étudiants.

Lecture : dans 23 % des couples, la contribution des femmes aux revenus individualisables du couple est comprise entre 40 % et moins de 50 %.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011, calculs Insee.

3. Part des femmes et hommes diplômés du supérieur selon l'âge en 2003 et en 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 25 à 64 ans.

Note : résultats en moyenne annuelle. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries ont été réropolées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.5 Population scolaire et universitaire

À la rentrée 2013, le nombre d'élèves, d'apprentis et d'étudiants s'élève à 15,3 millions en France, soit une hausse de 130 000 par rapport à la rentrée 2012. Dans l'enseignement supérieur (y compris apprentissage), la hausse est particulièrement vive : + 51 000 étudiants (+ 2,1 %) et + 4 000 apprentis (+ 2,6 %). Toutes les composantes de l'enseignement supérieur participent à cette croissance. Les universités, qui concentrent le plus fort contingent d'étudiants, affichent cette année, après une période de relative stabilité (+ 5,0 % entre 2000 et 2012), un taux de croissance comparable à celui des écoles d'ingénieurs ou de commerce

Dans l'enseignement scolaire (premier et second degrés, tous ministères), les effectifs globaux progressent au même rythme dans le premier et le second degré (+ 0,6 %). Dans le second degré, la tendance à la hausse des effectifs du premier cycle, liée à la taille des générations, se poursuit. La croissance du nombre de lycéens généraux et technologiques (+ 1,3 % hors agriculture et santé) est principalement due, comme les années précédentes, à une augmentation des taux de passage en seconde. Dans le second cycle professionnel, qui voit s'achever la période de transition liée à la **réforme de la voie professionnelle**, les effectifs de lycéens augmentent (+ 13 000) alors que le nombre

d'apprentis est en forte baisse (- 15 000, soit - 5,0 %). L'augmentation du nombre d'écoliers à la rentrée 2013 résulte à la fois d'une démographie favorable et d'un retour à la hausse de l'accueil des enfants de 2 ans.

Entre 2000 et 2012, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans a été divisé par 3 (11,0 % en 2012 contre 34,3 % en 2000). Le taux de scolarisation global des jeunes de 18 à 25 ans (40,0 %) est proche de celui des rentrées précédentes. Le taux de scolarisation des jeunes de 18 ans dépasse 75 %, celui des jeunes de 21 ans dépasse 40 %, celui des jeunes de 25 ans est de l'ordre de 10 %.

Après une croissance soutenue jusqu'au milieu des années 1990, entraînant un gain de près de deux années, l'**espérance de scolarisation** a, depuis, perdu 0,6 année : de 18,8 ans de scolarité en 1995, elle s'est stabilisée dans les années récentes autour de 18,2 ans. Il faut voir dans cette baisse le résultat des scolarités accomplies plus rapidement tant dans le premier que dans le second degré (baisse des redoublements). En 2012, les taux de scolarisation permettent ainsi d'« espérer » 18,2 années de formation initiale pour un enfant entrant en maternelle et de 6,2 années pour un jeune de 15 ans. L'écart entre les filles et les garçons, stable depuis 2005, s'établit à 0,5 année à l'avantage des premières. ■

Définitions

La **réforme de la voie professionnelle**, entamée en 2008, a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ». Dans le cadre de la réforme, il est prévu que les lycéens passent une certification intermédiaire (CAP ou BEP) en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans (en principe en classe de première professionnelle).

Le **taux de scolarisation**, pour une population d'une tranche d'âge donnée, correspond au rapport entre l'effectif d'élèves, d'apprentis et d'étudiants de cette tranche d'âge, et l'effectif de la population totale correspondante. En 2007, les séries longues ont été modifiées suite à un changement de méthode. Les doublons entre les sources du supérieur et l'enquête apprentissage ont été supprimés. Ceci a eu pour conséquence une baisse des taux de scolarisation entre 20 et 24 ans.

L'**espérance de scolarisation** d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges (de 2 à 29 ans) cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », édition 2014, Depp, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.6, 2.7 et 6.2.*

Population scolaire et universitaire 2.5

1. Effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis @

en milliers

À la rentrée...	1990	2000	2005	2010	2012 _r	2013 _p
Premier degré	6 953	6 552	6 625	6 664	6 719	6 761
dont : préélémentaire	2 644	2 540	2 612	2 539	2 557	2 581
élémentaire	4 218	3 953	3 962	4 081	4 116	4 133
Second degré éducation nationale	5 726	5 614	5 485	5 353	5 422	5 473
dont : 1 ^{er} cycle (collèges)	3 254	3 291	3 139	3 126	3 217	3 238
2 ^d cycle général et technologique (lycées)	1 608	1 502	1 513	1 426	1 452	1 471
2 ^d cycle professionnel (lycées)	750	705	724	706	658	670
Enseignement scolaire relevant d'autres ministères¹	204	233	231	221	220	220
Apprentissage dans le secondaire et dans le supérieur	227	376	396	434	445	432
dont : apprentis dans l'enseignement supérieur	1	51	71	111	135	139
Enseignement supérieur	1 717	2 160	2 283	2 320	2 379	2 430
dont : classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	64	70	75	80	82	84
sections de techniciens supérieurs (STS)	199	239	230	242	254	255
diplômes universitaires de technologie (DUT)	74	117	111	116	115	116
universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) ²	1 075	1 256	1 284	1 299	1 321	1 356
formations d'ingénieurs	58	97	104	122	134	137
écoles de commerce	46	63	88	121	131	134
Ensemble	14 828	14 935	15 020	14 992	15 188	15 316
dont : ensemble élèves du premier degré (tous ministères)	7 033	6 625	6 693	6 729	6 784	6 825
ensemble élèves et apprentis du second degré (tous ministères)	6 076	6 099	5 973	5 832	5 888	5 922

1. Ministères en charge de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

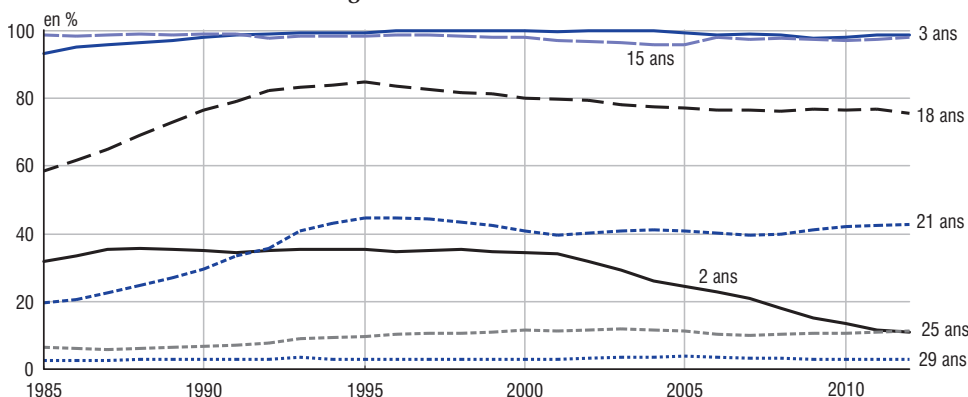
2. Depuis 2008, les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) font partie intégrante des universités.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2011.

Note : l'augmentation des effectifs entre 2010 et 2012 est pour partie due à l'intégration de Mayotte comme cinquième département d'outre-mer le 31 mars 2011 (+ 85 000 élèves).

Source : Depp.

2. Taux de scolarisation selon l'âge



Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France à partir de 1999.

Note : l'âge est défini en différence de millésime à la rentrée de l'année scolaire. Les données 2011 et 2012 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement.

Source : Depp.

3. Espérance de scolarisation entre 2 ans et 29 ans

en %

À la rentrée ...	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 _p	2012 _p
Ensemble	16,9	17,9	18,8	18,6	18,4	18,2	18,3	18,2
Garçons	16,8	17,8	18,6	18,5	18,2	18,0	18,0	18,0
Filles	17,1	18,1	19,0	18,8	18,6	18,4	18,5	18,5
À partir de 15 ans	4,7	5,6	6,5	6,3	6,2	6,2	6,2	6,2

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France à partir de 1999.

Note : l'âge est défini en différence de millésime à la rentrée de l'année scolaire. Les données 2011 et 2012 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations démographiques de l'Insee basées sur les enquêtes annuelles de recensement. Par souci d'homogénéisation avec les données publiées par la Depp, l'espérance de scolarisation présentée ici est calculée sur les 2-29 ans alors que les données publiées les années précédentes concernaient les 2-34 ans.

Source : Depp.

2.6 Diplômes

Lors de la session 2013, 658 200 diplômes nationaux du brevet (DNB) ont été délivrés en France (y compris Mayotte), portant comme en 2012 le taux de réussite à 84,7 %, soit une progression de 6 points depuis le milieu des années 2000. Les nombres de CAP et de BEP délivrés (y compris les diplômes agricoles), en forte évolution jusqu'en 2011 du fait de la **réforme de la voie professionnelle** (hausse des CAP et baisse des BEP en parallèle), se sont stabilisés depuis 2012. Les taux de réussite à la session 2013, respectivement de 83,8 % et 83,3 %, sont les plus élevés jamais atteints.

En 2013, 678 200 candidats se sont présentés au baccalauréat et 589 400 ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite global en hausse par rapport à 2012 (86,9 % contre 84,5 %). La hausse observée en 2013 est plus importante dans les filières générales et technologiques (respectivement + 2,4 et + 3,5 points) que dans les séries professionnelles (+ 0,5 point). En dépit de cette hausse, le nombre de bacheliers diminue, car la transition vers le nouveau cursus professionnel en 3 ans au lieu de 4 ans avait conduit à une augmentation temporaire du nombre de candidats au baccalauréat professionnel en 2011 et 2012. Ainsi, la **proportion de bacheliers dans une génération** baisse de 3,5 points par rapport à 2012 ; elle devrait se stabiliser lors des sessions suivantes à un niveau très supérieur à celui de 2010. Elle s'élève en 2013 à 73,7 % : 38,0 % dans les séries générales, 15,6 % dans les séries technologiques et 20,1 % dans les séries professionnelles.

En 2012, 162 100 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS). Avec un taux de réussite de 73,2 % (+ 1,4 point par rapport à la session 2011), la hausse du nombre de BTS délivrés (+ 3 700) est supérieure à celle des effectifs de candidats (+ 2 100). Après deux années de baisse, le nombre de diplômes universitaires de technologie délivrés (46 900 DUT) se redresse en 2012.

Les universités françaises ont délivré 168 100 licences **LMD** en 2012. Après quatre années de stagnation, le nombre de licences délivrées progresse pour la deuxième année consécutive (+ 4,3 % en 2 ans). Cette évolution reflète celle des licences générales (- 5,3 % sur la période 2008-2010 puis + 3,7 % entre 2010 et 2012). Les licences professionnelles continuent de se développer (+ 24 % entre 2008 et 2012).

Le nombre total de masters délivrés (122 000) est en baisse de 2,1 %, après des hausses marquées les années précédentes : + 20 % à la session 2011, augmentation expliquée en partie par la réforme des concours d'enseignement qui nécessitent depuis 2010 l'obtention préalable d'un master. Si les masters professionnels continuent d'être majoritaires, les masters indifférenciés sont en forte progression et représentent plus du tiers des masters délivrés. En 2012, le nombre de doctorats (13 700, habilitations à diriger des recherches comprises) augmente moins qu'en 2011 (+ 2,2 % après + 3,9 %). ■

Définitions

Réforme de la voie professionnelle : voir *fiche 2.5*.

Proportion de bacheliers dans une génération : il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge et en faisant la somme de ces taux.

LMD : dans le cadre de l'harmonisation des cursus européens d'enseignement supérieur, le cursus universitaire français s'organise depuis le milieu des années 2000 autour des trois diplômes que sont la licence, le master et le doctorat. Cette nouvelle organisation, dite « LMD », permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

Pour en savoir plus

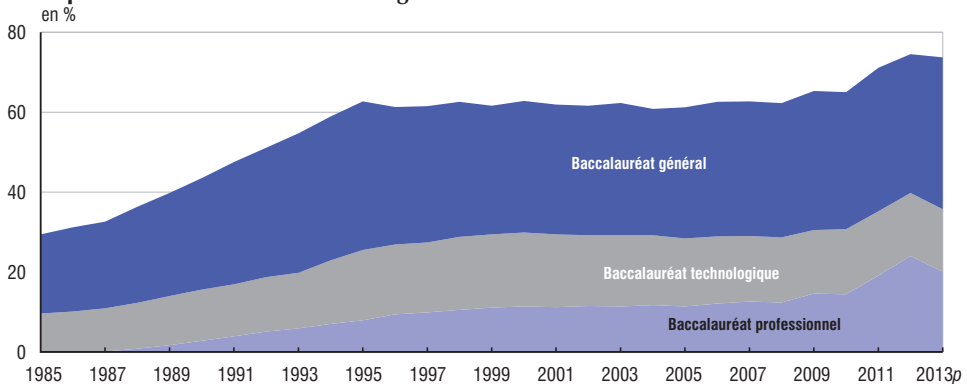
- « Résultats définitifs de la session 2013 du baccalauréat », *Note d'information* n° 2014.06, Depp, mars 2014.
- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », Depp, édition 2014, en ligne sur le site www.education.gouv.fr.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.7, 2.8 et 6.2*.

1. Principaux diplômes délivrés dans le second degré

	2011		2012		2013	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)
Brevet (DNB)	637 600	83,4	661 100	84,7	658 200	84,7
CAP y compris CAP agricole (CAPA)	185 500	82,7	186 300	83,5	194 000	83,8
BEP y compris BEP agricole (BEPA)	148 300	76,9	150 800	79,3	151 600	83,3
Baccalauréat	569 400	85,7	609 900	84,5	589 400	86,9
Baccalauréat général	283 800	88,3	293 800	89,6	305 300	92,0
Série L	45 500	85,7	46 500	86,9	50 400	91,0
Série ES	92 900	87,7	96 500	89,1	97 700	91,5
Série S	145 400	89,4	150 900	90,8	157 200	92,6
Baccalauréat technologique	129 500	82,3	125 100	83,2	124 900	86,5
<i>dont : bac STI2D¹ et STI hors AA²</i>	25 900	79,5	24 500	83,1	24 700	91,5
<i>bac STL (sciences et technologies de laboratoire)</i>	6 500	87,2	6 700	89,8	6 800	93,8
<i>bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)</i>	21 600	80,6	21 400	81,3	22 400	85,2
<i>bac STG (sciences et technologies de la gestion)</i>	65 000	83,3	62 900	83,2	61 100	84,4
Baccalauréat professionnel	156 100	84,0	190 900	78,4	159 200	78,9

1. Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
 2. Sciences et technologies industrielles hors spécialité « arts appliqués ».
 Champ : France y compris Mayotte.
 Source : Depp.

2. Proportion de bacheliers dans une génération @



Champ : France métropolitaine avant 2001, France depuis 2001.

Note : de 2001 à 2007, les proportions sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee. Les données 2012 et 2013 sont provisoires.

Source : Depp.

3. Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

	2008	2009	2010	2011	2012
Brevet de technicien supérieur (BTS)	106 000	110 500	113 500	114 900	118 600
Diplôme universitaire de technologie (DUT)	46 700	48 000	47 300	46 300	46 900
Licence professionnelle	37 700	40 500	44 235	45 400	46 800
Licence générale	123 500	121 600	117 000	119 000	121 300
Master professionnel / DESS	65 200	62 800	60 100	64 900	60 700
Master recherche / DEA	22 100	20 700	18 900	19 600	18 000
Master indifférencié	7 100	12 900	24 500	40 100	43 400
Diplôme d'ingénieur	28 600	28 300	28 900	30 400	31 300
Diplôme d'école de commerce et de gestion	22 400	28 100	28 900	30 200	33 600
<i>dont : diplôme d'école de commerce et de gestion visé</i>	11 700	14 300	16 300	18 000	20 600
Doctorat (y compris HDR)	12 400	12 700	12 900	13 400	13 700
Diplôme de docteur (santé)	6 800	7 000	7 400	8 200	8 800

Champ : France.

Note : les habilitations à diriger des recherches (HDR) sont comptabilisées avec les doctorats.

Source : DGESIP/DGRI-SIES.

2.7 Dépenses d'éducation

En 2013, la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) atteint 144,8 milliards d'euros, soit 6,8 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 2 200 euros par habitant, ou 8 320 euros par élève ou étudiant.

Entre 1980 et 2013, en euros constants, la dépense d'éducation a crû, en moyenne, légèrement plus vite que le PIB (+ 2,0 % contre + 1,8 % par an). Mais sa part dans le PIB a fluctué : dans les années 1990, la part de la DIE dans le PIB augmente fortement et atteint 7,8 % en 1995 et 1996, en lien avec l'effort important des collectivités territoriales suite à la mise en place des lois de décentralisation, ainsi que la revalorisation de la rémunération des personnels enseignants. De 1997 à 2008, en revanche, cette part décroît régulièrement pour revenir à 6,7 %. En 2009, en partie sous l'effet de la récession, la part de la DIE dans le PIB remonte à 7,1 %, puis subit à nouveau une légère baisse pour atteindre 6,8 % en 2012 et 2013.

En 2013, l'État assure 57,0 % du **financement initial** de la DIE, très majoritairement sur le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (52,6 % de la DIE) et les collectivités territoriales en assurent 24,5 %. La part qu'elles financent s'accroît dans le second degré et le supérieur après 2006, notamment du fait du transfert aux régions et aux départements de nouvelles compétences (gestion des

ex-personnels TOS – techniciens, ouvriers et personnels de service – organisation de la formation sanitaire et sociale dans l'enseignement supérieur).

Sur longue période, la croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui de la dépense moyenne par élève, qui, tous niveaux confondus, augmente de 1,8 % par an en moyenne depuis 1980 en euros constants. Néanmoins, depuis 1999, la dépense moyenne par élève progresse plus modérément (+ 0,6 % par an en moyenne). C'est dans le premier degré que la dépense moyenne pour un élève a le plus augmenté sur 33 ans : + 1,9 % en moyenne par an en euros constants (contre + 1,5 % dans le second degré), notamment en raison d'une hausse du taux d'encadrement et de la création du corps de professeurs des écoles. En revanche, la dépense moyenne pour un étudiant du supérieur n'a augmenté que de 1,1 % en moyenne par an entre 1980 et 2013 : la forte hausse des effectifs sur la période a absorbé la plus grande part de l'augmentation des crédits consacrés à l'enseignement supérieur. Depuis 2010, seule la dépense moyenne pour un élève du premier degré continue de croître (+ 1,3 % en moyenne par an en euros constants) quand celles du second degré et du supérieur diminuent (- 1,5 % et - 0,9 % respectivement). ■

Définitions

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Les méthodes, le champ et les concepts retenus par le compte de l'éducation évoluent périodiquement. Ainsi, en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la Lof) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont fait l'objet d'une rétopolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de cette publication.

Le **financement initial** de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, le montant des bourses sera attribué à l'État en financement initial, et aux ménages en financement final après transferts. Ainsi, le financement final est la notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur et, soit le producteur, soit l'activité d'éducation.

Pour en savoir plus

- *L'état de l'École* n° 24, Depp, octobre 2014.
- Voir aussi : *fiches 2.5, 2.6 et 6.2.*

1. Dépense intérieure d'éducation

	2006	2010	2011	2012	2013p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)					
DIE en valeur (en milliards d'euros)	126,6	140,8	141,6	142,3	144,8
DIE en euros constants (en milliards d'euros 2013)	138,5	145,0	144,4	143,4	144,8
DIE par habitant (en euros 2013)	2 190	2 240	2 220	2 190	2 200
DIE par élève (en euros 2013)	8 020	8 410	8 330	8 280	8 320
Structure du financement initial de la DIE (en %)¹					
État	61,3	57,3	57,1	56,9	57,0
dont : MENESR ²	54,6	52,4	52,2	52,5	52,6
Collectivités territoriales	21,6	24,7	24,5	24,5	24,5
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	1,8	2,3	2,3	2,6	2,6
Entreprises	7,6	8,2	8,5	8,5	8,4
Ménages	7,7	7,5	7,6	7,5	7,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropolée avant 2006.

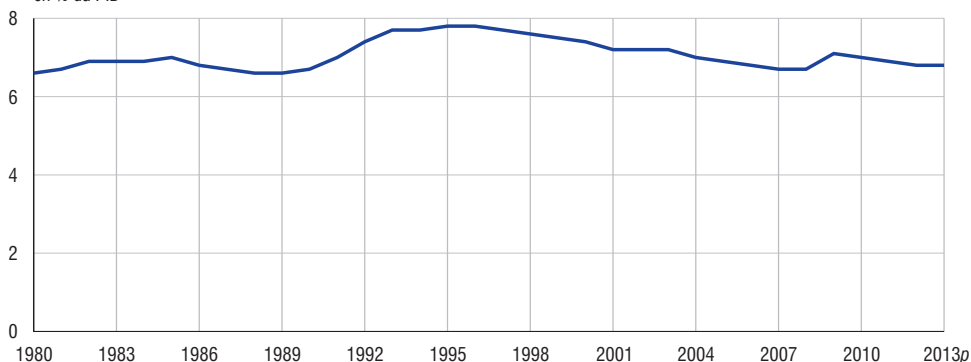
2. MENESR : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France.

Source : Depp.

2. Part de la dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut

en % du PIB

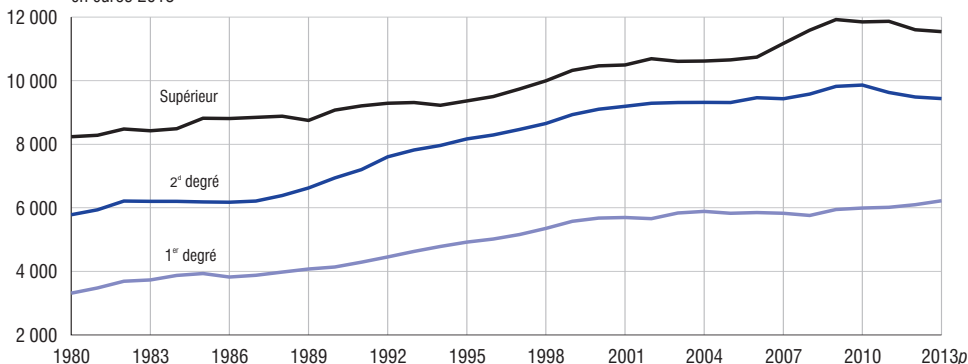


Champ : France.

Source : Depp.

3. Dépense intérieure d'éducation moyenne par élève, selon les niveaux d'enseignement

en euros 2013



Champ : France.

Source : Depp.

2.8 Doctorants et docteurs

À la rentrée 2013, 284 **écoles doctorales** accréditées accueillent 76 800 doctorants, soit une baisse des effectifs de 5 % depuis 2009. Deux phénomènes expliquent cette baisse. D'une part, la diminution de la durée des thèses : 41 % des docteurs diplômés en 2013 ont effectué leur thèse en moins de 40 mois contre 35 en 2009. D'autre part, la diminution de 8 % sur la période du nombre d'inscrits en 1^{re} année de doctorat qui s'établit à 18 100 à la rentrée 2013.

Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 44 % des nouveaux doctorants, enregistrent une diminution de 12 % des inscriptions en 1^{re} année entre 2009 et 2013. Les sciences et leurs interactions, qui regroupent 39 % des inscrits en 1^{re} année de doctorat, sont en baisse de 8 %, avec des évolutions contrastées selon les **champs disciplinaires** : la baisse atteint 19 % en sciences et technologies de l'information et de la communication et 10 % en sciences pour l'ingénieur et en sciences de la terre et de l'univers. En revanche, le nombre de nouveaux inscrits en mathématiques est en hausse de 16 %. Dans le champ des sciences du vivant, les effectifs de 1^{re} année augmentent de 7 % en biologie, médecine et santé et baissent de 16 % en sciences agronomiques et écologiques.

Les femmes, qui constituent 46 % des effectifs de doctorants de 1^{re} année, sont plus nombreuses en sciences du vivant (57 % des effectifs) et en sciences humaines et humanités (54 %). Elles ne représentent que 31 % des effectifs en sciences et leurs interactions. Leur part dans les différentes disciplines évolue très peu depuis 2009.

Un peu plus d'un inscrit en 1^{re} année de doctorat sur cinq (22 %) a obtenu son master

(ou autre diplôme de plus haut niveau) à l'étranger. Ces étudiants diplômés à l'étranger sont plus nombreux en 2013 qu'en 2009 (+ 11 %). À l'inverse, les nouveaux doctorants ayant obtenu leur diplôme de plus haut niveau en France sont en baisse de 16 % depuis 2009. Cette diminution concerne prioritairement les titulaires d'un master (- 16 %), alors que les effectifs des titulaires d'un diplôme d'ingénieur ont augmenté de 23 %.

En 2013, près de 70 % des doctorants en 1^{re} année bénéficient d'un financement pour leur thèse. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 95 % des nouveaux inscrits sont financés. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 81 % en biologie, médecine et santé, 97 % en agronomie et écologie. En sciences humaines et sociales, en revanche, seulement 38 % des doctorants ont accès à un financement pour leur thèse, 34 % sont salariés.

En 2013, 14 600 diplômes de doctorat ont été décernés, soit 8 % de plus qu'en 2009 : 6 700 en sciences (+ 16 %), 2 900 en sciences du vivant (+ 0 %) et 5 000 en sciences humaines et sociales (+ 4 %). La hausse actuelle du nombre de doctorats délivrés s'explique par la mise en place récente par les écoles doctorales de procédures de sélection des doctorants, de programmes d'incitation à la soutenance afin de réduire la durée des thèses – notamment par la mise en place de comités de suivi des thèses – et de quota de thèses suivies par directeur de thèses. La durée moyenne des thèses est de 40 mois en sciences et leurs interactions, 41 mois en sciences du vivant et 62 mois en sciences humaines et sociales. ■

Définitions

Les **écoles doctorales** sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L.612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

Champ disciplinaire : le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire. Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en 10 champs disciplinaires (figure 1).

Pour en savoir plus

- *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, MENESR, édition 2014.
- *L'état de l'emploi scientifique en France*, MENESR, édition 2014, à paraître.

1. Effectifs de doctorants et de docteurs diplômés en 2013

	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2009	2013	2009	2013	2009	2013
Sciences et leurs interactions	26 465	26 709	7 623	7 011	5 816	6 739
Mathématiques et leurs interactions	2 162	2 481	610	707	417	586
Physique	3 076	3 319	932	960	746	892
Sciences de la terre et de l'univers, espace	2 277	2 445	676	611	513	605
Chimie	4 454	4 518	1 274	1 211	1 027	1 225
Sciences pour l'ingénieur	6 222	6 608	1 850	1 675	1 444	1 631
Sciences et technologies de l'information et de la communication	8 274	7 338	2 281	1 847	1 669	1 800
Sciences du vivant	11 941	11 754	3 098	3 162	2 879	2 870
Médecine ¹ , biologie et santé	9 639	9 660	2 453	2 622	2 410	2 420
Sciences agronomiques et écologiques	2 302	2 094	645	540	469	450
Sciences humaines et sociales	42 837	38 377	9 048	7 930	4 777	4 987
Sciences humaines et humanités	25 125	22 751	5 333	4 686	2 839	3 018
Sciences de la société	17 712	15 626	3 715	3 244	1 938	1 969
Ensemble	81 243	76 840	19 769	18 103	13 472	14 596

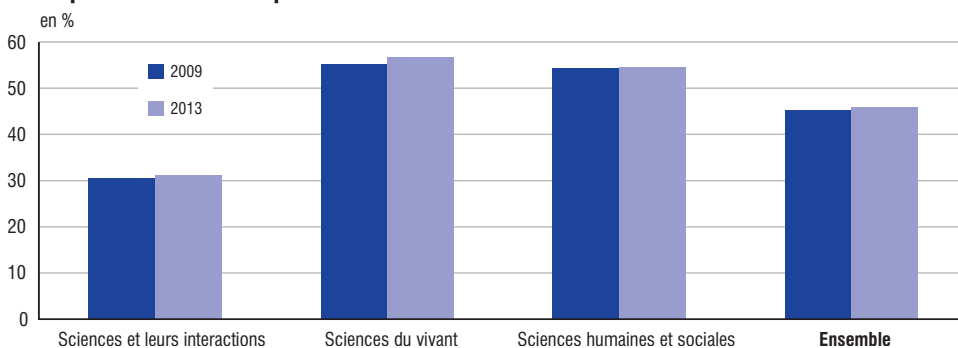
1. Doctorats de recherche médicale hors doctorats d'exercice.

Champ : écoles doctorales accréditées.

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2009 et 2013.

2. Proportion de femmes parmi les inscrits en 1^{re} année de doctorat

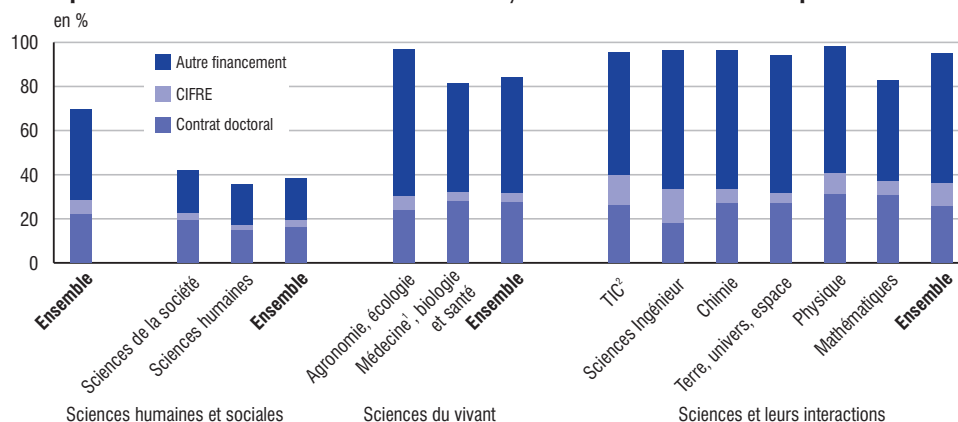


Champ : écoles doctorales accréditées.

Note : voir figure 1.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2009 et 2013.

3. Proportion d'inscrits en 1^{re} année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse



1. Doctorats de recherche médicale hors doctorat d'exercice.

2. Technologies de l'information et de la communication.

Champ : écoles doctorales accréditées, inscrits en 1^{re} année de doctorat dont la situation financière est connue (96,4 % des cas en 2013).

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline principale de l'école doctorale.

Source : MENESR / SIES recherche, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales 2013.